



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 21 janvier 2021

FRANCE RELANCE : LANCEMENT DES MESURES DE SOUTIEN POUR LUTTER CONTRE L'ABANDON DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Afin de lutter efficacement contre les abandons d'animaux de compagnie, Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, a présenté fin décembre un plan d'actions inédit. Développé en partie dans le cadre du Plan de Relance, il a pour objectif de sensibiliser le grand public, d'organiser et d'accompagner le tissu associatif tout en renforçant les sanctions contre les actes de maltraitance.

Depuis le 1er janvier, un nouveau dispositif d'aides est accessible pour les associations locales de protection animale indépendamment dans leur taille. Il propose des aides de deux natures :

- Une aide au financement de campagnes de stérilisation de chats ou de chiens (matériel, frais vétérinaires) ;
- Une aide au financement de travaux ou d'équipements pour des refuges pour animaux de compagnie. Les refuges pour équidés sont également éligibles. Ces aides peuvent être mobilisées pour des travaux de réparation et de modernisation de refuges existants ou pour la création de nouveaux refuges.

Les montants alloués aux projets peuvent aller de 2 000 à 300 000 € par projet, et les dossiers sont instruits par les Directions départementales de la protection des populations (DDPP).

Plusieurs critères d'attribution sont définis pour solliciter les aides :

- L'association doit être régulièrement déclarée depuis plus d'un an ;
- Le devis doit correspondre à des dépenses éligibles, c'est-à-dire effectuées postérieurement à la date de dépôt du dossier.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)

Ce dispositif vient compléter l'appel à projets national lancé le 10 décembre par le Gouvernement dont l'ambition est la structuration du réseau d'associations de protection animale et l'amélioration de la prise en charge des animaux de compagnie abandonnés ou en fin de vie.

Pour plus d'informations sur la constitution des dossiers:
<https://agriculture.gouv.fr/francerelance-lancement-des-mesures-de-soutien-pour-lutter-contre-labandon-des-animaux-de-compagnie>

Pour plus d'informations sur la mesure du Plan de relance concernant les abandons :
<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/particuliers/soutien-animaux-abandonnes-fin-de-vie>

Vous pouvez également contacter la direction départementale de la protection des populations du Nord : ddpp@nord.gouv.fr

Les demandes sont à adresser aux sous-préfets de chaque arrondissement du département du Nord.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)